

Monsieur Brice HORTEFEUX

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales 1, Place Beauvau 75800-PARIS CEDEX 08

Paris le 18 février 2011

Nos réf. SG.2011.02.17.OM.EF Objet Préavis de grève 11.03.11

Lettre AR 1a 047 752 1933 9

Monsieur le Ministre,

Pour défendre la qualité de l'accueil des jeunes enfants, remise en cause par les nouveaux textes applicables au secteur de la petite enfance, la Fédération CFDT INTERCO appelle les personnels d'accueil des jeunes enfants à participer à une journée de grève, le 11 mars 2011.

La fédération CFDT INTERCO souhaite que, comme le prévoit la loi, la période de préavis de grève soit mise à profit pour ouvrir la négociation.

La présente lettre vaut préavis de grève de 24 heures, de 0 heure à minuit, pour le vendredi 11 mars 2011. Ce préavis couvre l'ensemble des personnels des structures d'accueil des jeunes enfants, y compris ceux commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Olivier MOUROT Secrétaire Général Adjoint

Copie à:

- ✓ François BAROIN, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat
- ✓ Philippe RICHERT, Ministre auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des Collectivités territoriales et de l'Immigration
- ✓ Xavier BERTRAND, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Santé
- ✓ Nadine MORANO, Ministre auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle